



# Rappel

Pour vous aider à obtenir toutes les déductions et crédits d'impôts auxquels vous avez droit, Veuillez nous soumettre vos feuillets et reçus dont nous aurons besoin.

---

## Feuillets

Revenus d'emploi (T4/RL1)  
Prestations d'assurance emploi (T4E)  
Intérêts, dividendes, fonds mutuel (T3/RL16, T5/RL3, T5008/RL18)  
Prestations de Sécurité de la Vieillesse et du RPC/RRQ (T4A(OAS), T4A(P)/RL2)  
Frais de scolarité (T2202A/RL8)  
Autres pensions et rentes (T4A/RL2)  
Prestations d'assistance sociale (T5007/RL5)  
Indemnités pour accidents du travail (T5007/RL5)  
(Locataires au Québec seulement) Relevé 31 (demandez-le à votre propriétaire)  
Tous les autres feuillets et relevés  
\*COVID Prestations de la PCU ou de la PCRE (T4A/RL1)

---

## Reçus

Reçus de cotisations REER (RL10)  
Frais médicaux  
Dons de bienfaisance  
Contributions politiques  
Cotisations syndicales ou professionnelles  
Programmes d'activités physiques et artistiques des enfants  
Frais de garde d'enfants (RL24)  
Intérêts payés sur un prêt étudiant  
Intérêts payés sur un prêt investissement  
Pension alimentaire pour conjoint de fait ou pour enfants  
Frais d'adoption  
Frais de déménagement (dans le cadre d'un emploi ou pour études)

---

## Autres documents

- Spécimen de chèque pour inscription au dépôt direct ARC si c'est une première déclaration au Canada
- Avis de cotisation de l'année dernière (pas obligatoire mais nécessaire)
- Compte de taxe municipale (obligatoire pour recevoir le Crédit Solidarité Sociale)
- Vente ou disposition présumée d'immeubles, d'actions ou d'obligations
- Documents sur la garde partagée
- Crédit d'Impôt pour Personnes Handicapées (T2201)
- Registre des revenus et dépenses de location (voir notre formulaire en ligne)
- Registre des revenus et dépenses d'entreprise (voir notre formulaire en ligne)
- Frais de bureau à domicile (travailleur autonome)
- Registre automobile/déplacements et dépenses (travailleur autonome)
- Déclaration des conditions de travail (T2200 et TP64.3) (voir notre formulaire en ligne)
- Certificat pompier volontaire
- Certificat pour les volontaires en recherche et sauvetage
- Déduction pour les habitants de régions éloignées
- \*COVID frais de bureau à domicile (Télétravailleur T2200, T2200s, TP64,3, TP59.s)
- \*COVID montants reçus de la PIRTE versé par le gouvernement du Québec (RL1)
- Autres : \_\_\_\_\_